

L'an deux mille vingt et le deux juillet à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Excusés : ARRAGON Dominique, DARZACQ Christophe.

Tout d'abord, Mr le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation active aux réunions des différentes commissions.

Il demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- La désignation de délégués à l'association des Bastides des Landes et d'Aquitaine,
- L'autorisation de signature d'une convention avec la Communauté de Communes Chalosse Tursan pour la création d'un skate-park à Geaune sur un terrain communautaire,
- L'autorisation de demander l'aide des services de l'aménagement du Conseil Départemental des Landes pour un projet visant à améliorer la sécurité des usagers aux entrées nord et ouest de la commune sur les voies départementales ainsi que l'aménagement des rues Jean Moulin et allée du Vert Galant,
- Modification d'une délibération prise lors de la précédente réunion relative aux frais de missions et de déplacement des élus,
- Le FEC 2020.

Le conseil municipal accepte.

Le compte-rendu de la réunion du 8 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1) C.C.C.T. :

- L'installation du nouveau conseil communautaire se fera le 15 juillet à 15 heures à Samadet.
- Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec la Communauté de Communes Chalosse Tursan afin que la commune de Geaune puisse installer son skate-park sur le terrain communautaire de l'accueil de loisirs, impasse du Souvenir Français. Vu les termes de la convention, le conseil municipal donne son accord.

2) SIVU des écoles du Tursan

- Le budget a été voté le 25 juin.
- Effectifs. 105 élèves : en baisse sensible notamment au niveau des communes périphériques ; la répartition est désormais de 2/3 d'élèves de Geaune pour 1/3 pour les autres communes.
- A la rentrée maintien de la semaine à 4,5 jours par semaine,
- Rentrée de septembre : classe bilingue français-gascon à l'école de la Tour. Durant les 2 jours consacrés au gascon, l'enseignant ne parlera que cette langue aux élèves.

3) Piscine

- Compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes qui y sont liées, la piscine n'ouvrira pas cet été.

II - RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNALE À LA RÉHABILITATION DES FAÇADES

Mr le Maire donne lecture du dernier règlement adopté en février 2019. Il propose d'y ajouter, à l'article 3 « travaux subventionnés » l'alinéa suivant : « pour les immeubles situés le long des couverts, la rénovation des plafonds et des piliers sera également éligible ».

Le conseil municipal valide cette proposition.

La commission communication est chargée de publier le règlement modifié.

III - PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2020

Préalablement au vote du budget primitif, Mr le Maire présente au conseil les principaux investissements :

- Restauration de l'église,
- Achèvement du Plan de référence,
- Achat d'une remorque agricole. Sur ce projet, Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à établir un dossier afin d'obtenir une subvention FEC (Fonds d'équipement des Communes) auprès du Conseil Départemental. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- Règlement d'aide à la réhabilitation des façades.
- Travaux d'enfouissement de réseaux déjà réalisés par le SYDEC.

IV - EXONÉRATIONS DIVERSES

Dans le cadre de la crise sanitaire et considérant que certaines activités ont été interrompues, Mr le Maire propose d'accorder des exonérations de redevance, loyers et autres...

- Compagnie Hôtelière Et Fermière. Exonération des loyers de l'immeuble Clément d'avril, mai et juin.
- Cafés restaurants (Chai Augustin et Bistrot du Coin). Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020.
- Droit de place. Exonération des commerçants ambulants (LARDIÈRE Cécile, GAEC SARRADE, LASCOMBE Marie-Pierre, HIRIGOYEN Maryse, CLAVE OCEAN) pour le 2^{ème} trimestre 2020,
- Location minibus. Exonération de l'association Elan Tursan des sommes dues pour le 1^{er} semestre 2020.

V - BUDGET PRIMITIF 2020

- Compte tenu des projets et des exonérations présentées précédemment, des dépenses et des recettes de fonctionnement prévues, Mr le Maire propose de maintenir les taxes aux mêmes taux que l'année 2019. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- Vote du budget. Il présente un équilibre dépenses-recettes :
 - o Fonctionnement : 808 582,23 €
 - o Investissement : 611 864,00 €.Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

VI - RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

Mr le Maire présente au conseil municipal les différentes décisions relatives au cimetière communal prises précédemment. Il propose au conseil municipal de remanier le règlement. Il donne lecture du nouveau document.

Le conseil municipal approuve cette proposition et adopte les termes de ce règlement.

VII - AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ AUX ENTRÉES NORD ET OUEST

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Service Aménagement du Conseil Départemental des Landes peut apporter un appui technique (études et réalisations) afin d'améliorer la sécurité des usagers aux entrées nord (RD80) et ouest (RD2) de la bastide et d'aménager deux rues adjacentes : rue Jean Moulin et l'allée du Vert Galant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à demander l'appui technique du Service Aménagement du Conseil Départemental des Landes.

VIII - TOUR DES LANDES 2020

En raison du contexte sanitaire, la 32e édition du Tour des Landes cycliste se déroulera exceptionnellement sur une seule étape, avec un départ de Tartas et une arrivée à Geaune.

Le conseil municipal est favorable à l'accueil de cette manifestation.

IX - COMMISSIONS

- 1) Commission de contrôle des listes électorales. Jean-Michel BAILLET est volontaire en qualité d' élu.
- 2) Fédération des Bastides des Landes et d'Aquitaine.
 - a. Représentants titulaires : Gilles COUTURE (élu), Denis LE LIARD.
 - b. Représentants suppléants : Marie SALLET (élue)
- 3) Commission « bâti » : Benoît LOCHE adhère. Pierre FLOUS, responsable de la commission souhaite créer des sous-commissions. Il dresse une liste : piscine, camping, gîte, Ad'Ap, ERP, nuisibles,... et répartit les volontaires dans chacune d'elles.
- 4) Commission « non bâti ». Hélène CUPILLARD souhaite s'en retirer.
- 5) Commission communication. Lors de sa réunion les membres ont fait un état des lieux de l'existant, ont évoqué les évolutions et les améliorations à apporter.
 - a. Création d'une adresse spécifique à la commission : geaune.communication@gmail.com
 - b. Petit Geaunois. Propose :
 - de changer le nom,
 - 3 maquettes différentes à choisir,
 - Apurement de la présentation,
 - 2 zooms à chaque numéro, sur des geaunois, commerçants, artisans, associations,...
 - Prochain numéro : septembre.
 - c. Création d'une page Facebook de la commune.
 - d. Site. Jean-Michel BAILLET se charge, à nouveau, des mises à jour.
 - e. Signalétique à revaloriser,
 - f. Gîte et camping : dynamiser la communication pour une meilleure visibilité.

X - RÉUNIONS A PRÉVOIR

- Commission développement durable : jeudi 9 juillet.
- Commission patrimoine non bâti :
 - o Jardieval. Prévoir la mise à disposition d'une partie de l'intérieur du Cloître des Augustins (cour de récréation de l'école de la Tour) pour permettre, entre 'autres, une meilleure circulation des visiteurs.

- o Jardins partagés.
- Commission actions économiques, tourisme, commerce, artisanat, services. Avec les commerçants et propriétaires du tour de la Place de l'Hôtel de Ville pour évoquer les problématiques du stationnement, de la signalétique,...
- Adjoints : étudier la mise en place du Compte Epargne Temps.

XI - DIVERS

- Salon du Livre 2020 : prévu les 10 et 11 octobre.
- Bureau de Tabac. Le Maire doit soutenir la demande du repreneur car le service des Douanes a fermé le débit faute de respect des règles de transmission par l'ancien exploitant.
- Ouverture d'un sentier entre la rue Panecaü et la rue du docteur Beaumont. Prendre contact avec Mr et Mme DEMOUGE pour l'acquisition de la seule parcelle privée nécessaire à ce projet.
- Ilôt au carrefour de la route de la Chalosse et des Pyrénées. SCI Saint-Amans souhaite vendre. XL Habitat est intéressé pour l'acquisition de cet immeuble mais également des 2 autres immeubles vacants mitoyens, route des Pyrénées. Ce projet sera envisagé sous réserve d'obtenir une dérogation pour l'obtention d'aides financières.
- Campagne espace sans tabac de la Ligue contre le cancer. Prendre contact pour obtenir des panneaux. Mr le Maire prendra un arrêté.

La séance est levée à 21 h 30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique Excusé

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie